



Tous à Vélo

Loisirs, boulot...
i'y vais à vélo

Vous habitez et/ou travaillez à Alençon, Condé-sur-Sarthe,
Damigny ? Ce dispositif est pour vous.



Ville et
Communauté
Urbaine
d'Alençon

Mon vélo, je l'emprunte ou je le loue

Auprès du service À vélo, à la **Maison de la Vie Associative**
(coordonnées ci-contre)



VÉLO CLASSIQUE

- Prêt gratuit durant 6 mois
- Au-delà de 6 mois, je loue :

durées	normal	réduit *
1 semaine	7 €	5 €
1 mois	15 €	10 €
1 trimestre	25 €	15 €
1 année	60 €	45 €

* Tarif réduit sur présentation de justificatif :
étudiants, demandeurs d'emploi, retraités, personnes bénéficiaires des minimas sociaux,
salariés en contrat d'insertion ou contrat aidé.

Les conditions :

- Signature d'un contrat de prêt.
- Justificatifs à fournir : une attestation de résidence de moins de 3 mois, une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité et un chèque de caution. Le chèque de caution ne sera débité qu'en cas de non restitution.
- En cas de dégradation, de perte ou de vol du vélo, les frais de réparation ou de remplacement sont à la charge du locataire.
- La maintenance quotidienne est également à la charge du locataire.



80 vélos classiques
10 vélos à assistance électrique

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

● Je le loue

durées	normal	réduit *
1 semaine	10 €	5 €
1 mois	20 €	10 €

* Tarif réduit sur présentation de justificatif : étudiants, demandeurs d'emploi, retraités, personnes bénéficiaires des minima sociaux, salariés en contrat d'insertion ou contrat aidé.

Les conditions :

- Période d'essai d'un mois maximum.

La location est possible durant une semaine sous réserve des disponibilités.

- Signature d'un contrat de location.

- Maintenance quotidienne à la charge de l'utilisateur durant la location.

- Justificatifs à fournir : une attestation de résidence de moins de 3 mois, une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité et un chèque de caution. Le chèque de caution ne sera débité qu'en cas de non restitution.

- En cas de dégradation, de perte ou de vol du vélo, les frais de réparation ou de remplacement sont à la charge du locataire.

Ces deux dispositifs sont réservés aux personnes majeures habitant ou travaillant sur les communes d'Alençon, Condé-sur-Sarthe et Damigny et aux personnes morales possédant un siège social dans une de ces trois communes.

**Renseignements
& réservations**



SERVICE À VÉLO

Maison de la Vie Associative – 25 rue Demées à Alençon - Tél. : 02 33 80 87 60

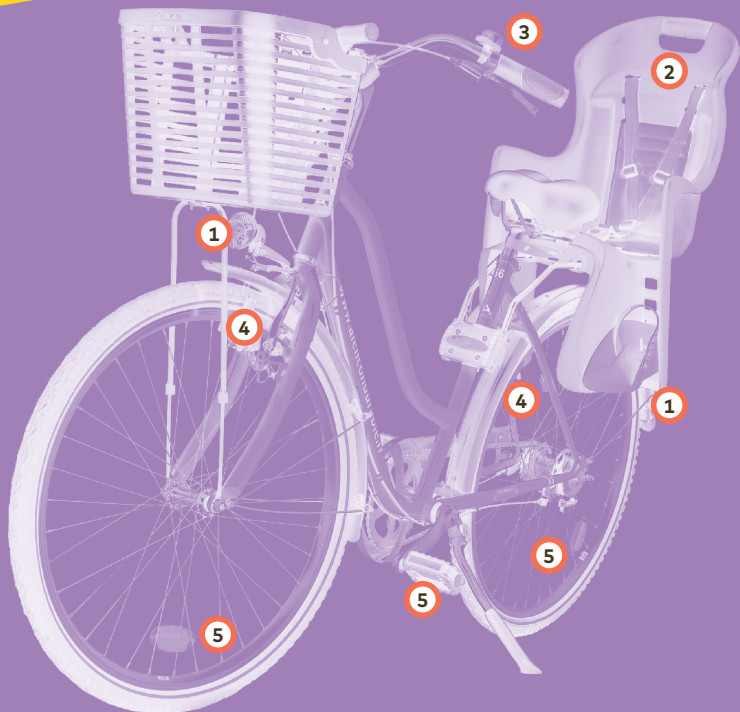
maison-vie-associative@ville-alencon.fr

Horaires d'ouverture :

le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

À vélo,
je m'équipe

Tous
au
vélo



ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque : obligatoire jusqu'à 12 ans, recommandé pour les + de 12 ans [normes NF]

Gilet rétro-réfléchissant certifié : pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante

Deux feux avec réflecteur 1 : avant jaune ou blanc et arrière rouge

Siège enfant homologué 2 : jusqu'à 5 ans

Avertisseur sonore 3

Deux feux 4 : avant et arrière

Dispositifs rétro-réfléchissants 5 : orange sur les côtés et sur les pédales

ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS :

Casque [normes NF]

Bandes latérales réfléchissantes

Écarteurs de danger

Réflecteurs de lumières

Antivol en U

ÉQUIPEMENTS FACULTATIFS :

Gants, porte-bagages, panier, rétroviseur, béquille, garde-boue, pompe, trousse à outils..., il existe de nombreux accessoires pour vous faciliter la vie à vélo.